

LE MENTORAT, COMMENT ÇA MARCHE ?

1



Le rôle du mentor est de soutenir les enfants dans leurs apprentissages, de développer leur curiosité et de les accompagner dans l'utilisation des outils numériques, grâce à des supports ludiques et variés.

2



Le mentor accompagne individuellement un ou plusieurs enfants, de façon hebdomadaire. L'accompagnement est réalisé sur le lieu d'hébergement de l'enfant ou dans une structure partenaire à proximité.

3



Le lien entre le mentor et l'enfant se construit autour des apprentissages scolaires, de découvertes culturelles, et du développement des compétences psychosociales (savoirs, savoir-faire et savoir-être).

4



Le mentor accompagne l'enfant à la découverte des acteurs et métiers du territoire, pour lui permettre de repérer les différentes professions qui s'offrent à lui et construire son propre projet d'avenir.

QUI SONT LES MENTORS ?

- Les mentors sont majoritairement des étudiants formés et rémunérés par le Département des Yvelines
- Ils peuvent aussi être bénévoles (actifs ou retraités)



INFORMATIONS ET CANDIDATURES:
yvelines.fr/mentoretmoi

Ce projet bénéficie d'un financement du fonds social européen



Yvelines
Le Département



MENTOR & MOI, s'engager pour l'égalité des chances!



Cofinancé
par l'Union
européenne



Yvelines
Le Département

Être mentor, c'est soutenir un enfant dans ses apprentissages, l'ouvrir à de nouvelles connaissances et l'accompagner vers une orientation choisie.



LE MENTORAT, C'EST QUOI ?

Depuis septembre 2021, le Département des Yvelines concrétise son engagement en faveur de l'égalité des chances et porte le programme de mentorat « Mentor & Moi » pour offrir à tous les jeunes yvelinois et notamment les enfants accueillis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), les moyens de réussir leur parcours.

En offrant aux étudiants un emploi porteur de sens qui leur permet de développer de nouvelles compétences, le programme « Mentor & Moi » permet de lutter contre la précarité étudiante et favorise leur insertion professionnelle.

UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

le programme Mentor & Moi propose aux jeunes âgés de 5 à 21 ans, notamment ceux accompagnés en prévention ou protection de l'enfance, de bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins, dispensé par un mentor.

Les promesses du programme « Mentor & Moi »



Éveiller l'envie d'apprendre



Améliorer l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture



Favoriser une orientation choisie



Permettre aux enfants les plus en difficulté de s'épanouir dans leurs apprentissages

